

*Société Canagrex—Loi*

Les organismes qui relèvent du ministre de l'Agriculture et qui s'occupent d'une certaine façon d'exportation de produits agricoles, comme l'Office des produits agricoles et la Commission canadienne du lait, travailleront en collaboration étroite avec Canagrex. La Société n'empiètera pas sur les activités de commercialisation des exportations de la Commission canadienne du lait, mais les deux organismes pourront, lorsque ce sera possible, participer conjointement à des efforts de commercialisation et échanger des données relatives au marché.

D'autres ministères et organismes fédéraux qui participent étroitement au commerce international devront nécessairement entretenir des relations étroites avec Canagrex. Le nouveau ministère d'État (Commerce international) du ministère des Affaires extérieures, travaillera également en collaboration étroite avec la société. C'est au niveau ministériel que l'on formule les détails du remaniement ministériel; néanmoins, il y aura de nombreux échanges de renseignements et de conseils.

Canagrex sera en mesure de faire appel aux services des attachés commerciaux canadiens et de consulter leurs données concernant les marchés afin de déterminer les possibilités de vente des produits agricoles et d'en tenir compte pour aider les producteurs canadiens à répondre à la demande.

Soit dit en passant, les témoins qui ont comparu devant le comité chargé d'étudier la création d'une société commerciale nationale, qui a tenu des audiences dans tout le pays, n'ont eu que des éloges à l'égard de nos attachés commerciaux en poste à l'étranger, et je voudrais profiter de l'occasion pour les féliciter de leur excellent travail.

La Canagrex pourrait travailler à l'expansion des marchés en collaboration avec la Commission canadienne du blé, mais n'interviendra pas dans des domaines dont s'occupe déjà la Commission.

La Société pour l'expansion des exportations a une grande expérience dans le domaine des assurances et des prêts. La société Canagrex se prévaudra des services d'assurances de la SEE et profitera de sa grande expérience en matière financière.

L'Agence canadienne de développement international pourrait recourir à l'aide de Canagrex pour évaluer les propositions relatives aux projets internationaux de développement agricole.

Un certain nombre d'autres organismes fédéraux pourraient bénéficier de l'aide de Canagrex et partager son expérience.

Les gouvernements provinciaux et Canagrex devraient également établir d'étroites relations de travail. Cela est important de part et d'autre afin d'encourager une production agricole canadienne soutenue. De telles relations permettront de coordonner les activités actuelles et futures d'expansion des marchés nationaux et provinciaux d'exportation. Chacune des provinces sera représentée au sein du comité consultatif de Canagrex chargé d'établir sa politique. Les provinces ont attendu que le gouvernement fédéral prenne l'initiative de créer une telle société, et c'est précisément ce qu'a fait le gouvernement fédéral.

Canagrex aura des liens étroits avec le secteur agricole. Cela est absolument nécessaire, tout comme il est nécessaire que la collectivité agricole appuie les activités de la nouvelle société pour qu'elles soient couronnées de succès. Des agriculteurs actifs siègeront au conseil d'administration et au comité consultatif sur la politique. Une fois Canagrex solidement établie, les coopératives de production et les offices de commercialisa-

tion devraient réagir favorablement aux nouveaux débouchés qui s'offriront.

Les associations commerciales et industrielles canadiennes tireront aussi des avantages de leurs liens avec Canagrex. De nombreuses sociétés canadiennes font déjà le commerce de produits agricoles avec des pays étrangers. En aucune façon Canagrex ne fera obstacle aux futurs contrats des sociétés canadiennes, pas plus qu'elle n'interviendra dans leurs affaires. Je l'affirme pour apaiser les inquiétudes qu'ont exprimées certains députés d'en face à cet égard.

Les conditionneurs canadiens pourront avoir recours aux subventions et aux prêts de Canagrex et participer avec elle à des entreprises conjointes. Cela leur permettra de conditionner d'autres produits agricoles canadiens à l'intention de marchés étrangers.

Canagrex travaillera surtout à l'expansion des marchés et dans les secteurs à fort coefficient de risques plutôt que dans des marchés établis. De cette manière, ses activités seront très compatibles avec celles des sociétés de commerce opérant déjà sur les marchés étrangers. Canagrex pourra conseiller les petites sociétés qui veulent s'implanter sur les marchés d'exportation. Les petits producteurs de denrées alimentaires n'ont pas les ressources humaines ou financières voulues pour faire leurs propres études de commercialisation. Le personnel de Canagrex pourrait le faire pour elles.

Les banques canadiennes et Canagrex pourraient s'aider mutuellement. Canagrex pourrait fournir des garanties de prêts pour aider les banques à accroître leurs facilités de crédit. On encouragerait les banques à développer leurs services destinés à l'exportation des produits agricoles de notre pays.

Les organismes et organisations que je viens de citer sont uniquement ceux qui traiteraient directement avec Canagrex. Je le répète, les avantages de cette société sont innombrables. Les répercussions qu'elle va avoir sur toute notre économie rendront au centuple les efforts et les fonds mis en œuvre pour sa création.

Les remarques que le député de Huron-Bruce (M. Cardiff) a faites à propos de ce bill et qui figurent à la page 14482 du *hansard* du 29 janvier m'ont beaucoup intéressé. Je cite:

Accroître nos exportations de produits agricoles est un objectif qui ne peut guère susciter d'opposition au Canada, du moins pas parmi les producteurs de denrées alimentaires.

J'aimerais bien que les députés qui siègent de son côté soient plus nombreux à avoir la même conception de l'avenir du Canada. A la page suivante, on peut lire ce passage de son intervention:

A première vue, je crois qu'il y a lieu d'espérer que Canagrex contribue à renforcer la position commerciale du Canada et la situation du secteur agro-alimentaire, qui devrait en être le principal bénéficiaire.

Or, le député de Huron-Bruce a fait partie, avec le député de Calgary-Sud (M. Thomson), d'un comité spécial sur la création d'une société nationale de commerce, comité dont l'objet était d'examiner comment une telle société pouvait aider les petites et moyennes entreprises à s'implanter sur les marchés d'exportation. Soixante-quinze p. 100 des témoins représentant les petites et moyennes entreprises ont déclaré qu'une société nationale de commerce financée par le gouvernement et le secteur privé les aiderait à s'implanter sur les marchés étrangers, et les arguments avancés étaient toujours les mêmes. Ils n'ont tout simplement pas les ressources huma-